

Information supplémentaire à destination des porteurs Belges : le Service Financier en Belgique est CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86C bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique.

Paris, le 15/06/2018

OBJET : CHANGEMENTS AU SEIN DU FONDS CARMIGNAC EURO-PATRIMOINE Fonds commun de placement de droit français (ISIN : FR0010149179 ; FR0011269406¹)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du fonds précité (le « Fonds »).

Nous souhaitons par la présente lettre vous informer des **changements à venir** dans le prospectus de ce Fonds. Ces modifications, qui prendront effet le 29 juin 2018², se fondent sur **notre volonté de renforcer la stratégie long-short actions du Fonds**.

Vous trouverez ci-après de plus amples informations sur chacune des modifications apportées.

1. OPERATIONS

a) Changement de nom et renforcement de la stratégie long-short actions

A compter du 29 juin 2018, le Fonds change de nom afin de souligner le renforcement de la stratégie long-short actions et devient *Carmignac Long-Short European Equities*. L'exposition nette aux marchés actions pourra désormais être négative et varier dans une fourchette [-20% ; +50%] au travers notamment d'une mise en œuvre plus importante de positions vendeuses (short) sur les actifs éligibles du portefeuille, rendant possible la génération de performance dans des marchés actions baissiers.

Néanmoins, la philosophie et le processus d'investissement, qui ont fait la force de la stratégie, demeurent identiques. Notez enfin que le Fonds reste éligible au PEA.

La méthode de détermination du risque global du Fonds, précédemment la VaR relative, devient la VaR absolue, afin d'être en adéquation avec le nouvel indicateur de référence décrit ci-dessous. En effet, l'augmentation du poids de l'EONIA capitalisé dans le nouvel indicateur de référence n'est pas compatible avec une mesure relative du risque.

b) Modification de l'indicateur de référence du Fonds

L'indicateur de référence est modifié afin d'être cohérent avec le nouveau positionnement du Fonds. Ainsi, à compter du 29 juin 2018, la composition de l'indicateur de référence du Fonds est désormais 75% (EONIA capitalisé + 1%) et 25% Stoxx Europe 600 NR (EUR).

¹ Ne faisant pas l'objet d'une offre publique en Belgique

² Tous les changements prendront effet le 29 juin 2018 sauf la modification de la commission de surperformance qui ne prendra effet qu'à partir d'un mois à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Du fait du changement d'indicateur de référence au cours de l'exercice comptable du Fonds, la société de gestion du fonds met en place une opération de chaînage sur l'exercice 2018 pour le calcul de la commission de surperformance. Ainsi, à compter du 29 juin 2018, et jusqu'à la date de clôture de l'exercice comptable, soit le 31 décembre 2018, la surperformance du Fonds sera déterminée par rapport à celui des deux indicateurs de référence (entre l'ancien indicateur et le nouveau) qui présentera la meilleure performance sur la période considérée.

c) Augmentation de la commission de surperformance du Fonds

La commission de surperformance est désormais fixée à 20% de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.

Cette modification entrera en vigueur un (1) mois à compter de la date d'envoi du présent courrier.

Nous vous informons que si cette modification ne vous agrée pas, vous pouvez à tout moment sortir sans frais de ce Fonds (hors taxes et hors frais éventuels prélevés par votre intermédiaire).

2. MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR CES OPERATIONS :

- Profil de risque :

Modification du profil rendement/risque : NON

Augmentation du profil rendement/risque : NON

- Augmentation des frais : OUI

Les principales évolutions sont les suivantes :

	<u>Avant</u>	<u>Après</u>
Changement de nom du Fonds	Carmignac Euro-Patrimoine	Carmignac Long-Short European Equities
Modification de la stratégie d'investissement	L'exposition du Fonds aux marchés actions est limitée à 50% de son actif net et ne peut être négative.	L'exposition du Fonds aux marchés actions est comprise entre -20% et 50%.
Changement d'indicateur de référence	50% Euro Stoxx 50 NR (EUR) ; 50% EONIA Capitalisé	25% Stoxx Europe 600 NR (EUR) ; 75% (EONIA Capitalisé + 1%)
Modification de la méthode de détermination du risque global	VaR relative à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence), sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours.	VaR absolue, sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours.
Augmentation de la commission de surperformance	Provision quotidienne de 10% de la surperformance constatée du Fonds par rapport à son indicateur de référence, sous réserve que la performance du Fonds soit positive.	Provision quotidienne de 20% de la surperformance constatée du Fonds par rapport à son indicateur de référence, sous réserve que la performance du Fonds soit positive.

3. AUTRES INFORMATIONS :

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI), et vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous fournir, si vous le désirez, des renseignements complémentaires.

Le document d'informations clés pour l'investisseur, le prospectus, ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, sont disponibles en français, anglais, allemand, italien, espagnol, et néerlandais sur le site www.carmignac.com et également sans frais :

- En Belgique, auprès du service financier belge CACEIS Belgium SA : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles.
- En Suisse, auprès du Représentant en Suisse CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement en Suisse est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon.

Les valeurs nettes d'inventaire sont publiées sur les sites www.carmignac.com, et www.fundinfo.com.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe Peronin
Directeur Général Délégué